

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 05 mai 2025 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE
MADAME CHRISTINE PELLETIER, CONSEILLÈRE
MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE
MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE
MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTS : MONSIEUR VINCENT NOËL-BOIVIN, CONSEILLER
MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé est également présent et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte ouvre la séance ordinaire et fait la vérification du quorum.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de l'ordre du jour transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *Affaires nouvelles* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-02

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 07 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 avril 2025 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 avril 2025 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-03

ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2025 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de soixante-quinze-mille-huit-cent-trente-six-dollars et deux-cents (75,836.02\$) de déboursés et de dix-mille-six-cent-quatre-vingt-dix-neuf-dollars et vingt-six-cents (10,699.26\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de quatre-vingt-six-mille-cinq-cent-trente-cinq-dollars et vingt-huit-cents (86,535.28\$).

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Il n'y a aucune dépense par délégation de pouvoir au directeur général et greffier-trésorier.

**RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA MATANIE
ANNONÇANT SON INTENTION DE DÉCLARER COMPÉTENCE DANS LES
DOMAINES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PRÉVENTION DES
INCENDIES**

Dans un envoi recommandé du 17 avril 2025, Monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier de la MRC transmet les résolutions suivantes :

*Résolution numéro 2025-04-23 annonçant l'intention de la MRC de La Matanie de déclarer sa compétence dans le domaine de la sécurité incendie;

*Résolution numéro 2025-04-24 annonçant l'intention de la MRC de La Matanie de déclarer sa compétence dans le domaine de la prévention des incendies;

Selon l'article 10.1 du Code municipal du Québec permet à une municipalité d'adopter une résolution exprimant son désaccord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC.

Le Conseil municipal n'adopte pas de résolution en ce sens.

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2026-VOLET
PPA-CE-RÉPONSE NÉGATIVE DU DÉPUTÉ MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ**

Dans un courriel du 08 avril 2025, Monsieur Marc-Olivier Caron, conseiller politique du député de Matane-Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé que suite à la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale-Volet PPA-CE, informe la municipalité que la demande d'aide financière n'a pas été retenue en raison du fonds limité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-04

**ADJUDICATION DE CONTRAT : TRAVAUX DE NIVELAGE DES ROUTES
SECONDAIRES 2025**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre a été lancé par le directeur général et greffier-trésorier pour des travaux de nivelage des routes secondaires pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit :

*Excavation Émilien Simard inc. : 170.00\$ de l'heure plus les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu majoritairement (Monsieur Fidélio Simard se retire en raison du lien de parenté) :

D'adjuger en faveur d'Excavation Émilien Simard inc. la soumission pour les travaux de nivelage des routes secondaires pour la saison estivale 2025 au montant de cent-soixante-dix-dollars (170.00\$) taux horaire plus les taxes en vigueur;

QUE l'entrepreneur s'engage à terminer les travaux de nivelage des routes secondaires pour le 30 juin 2025;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-05

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DE
LA FQM-TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2025**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de resurfacement en asphalte sont prévus pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire obtenir les services professionnels de la Fédération Québécoise des Municipalités pour la préparation des plans et devis pour lancer un appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate la Fédération Québécoise des Municipalités pour les services professionnels d'ingénierie afin de préparer les plans et devis pour des travaux de resurfacement en asphalte pour la saison estivale 2025;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-06

ENGAGEMENT-MONSIEUR JONATHAN GAUTHIER-PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'engagement de Monsieur Jonathan Gauthier comme préposé aux travaux publics pour la saison estivale 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité engage Monsieur Jonathan Gauthier comme préposé aux travaux publics aux conditions énumérées dans le contrat d'engagement;

QUE le maire, Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité le contrat d'engagement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-07

ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DE LA FOM-TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire la réfection des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis doivent être préparés et ce, dans le but de faire une demande d'aide financière pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire mandater la Fédération Québécoise des Municipalités pour la préparation des plans et devis pour lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate les services professionnels d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection des trottoirs;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-08

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO POUR OBTENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN ENTREPRENEUR EN DÉNEIGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire lancer un appel d'offres sur le SEAO pour obtenir les services professionnels d'un entrepreneur en déneigement sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et greffier-trésorier à préparer un devis pour lancer un appel d'offres sur le SEAO pour obtenir les services professionnels d'un entrepreneur en déneigement sur le territoire de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-09

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES-TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD PERRON CENTRE-SEAO

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité requiert des soumissions pour la réalisation des travaux de réaménagement du Boulevard Perron centre selon les plans et devis réalisés par la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) en date du 25 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité lance un appel d'offres sur le site du SEAO pour la réalisation des travaux de réaménagement du Boulevard Perron centre à réaliser durant la saison estivale 2025.

PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECO) 2024-2028-AIDE ADDITIONNELLE DE 98,466\$

Dans un courrier du 15 avril 2025, Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, informe que la municipalité dispose d'une aide financière additionnelle d'un montant de 98,466\$ au programme TECO 2024-2028 pour financer des travaux sur ses infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques, incluant des travaux sur des infrastructures à vocation municipale qui n'étaient auparavant pas couvertes par le programme, soit les hôtels de ville, les garages municipaux, les entrepôts municipaux et les abris à abrasif.

Le Conseil municipal déterminera les travaux à réaliser dans le cadre de ce programme.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-10
CERTIFICATS DE DÉPÔT À TERME-MONTANT DE 2,632,206.51\$ ET D'UN MONTANT DE 519,961.22\$-CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE Caisse Desjardins de La Matanie confirme les placements d'un montant de 2,632,206.51\$ et d'un montant de 519,961.22\$ pour le projet de réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du Boulevard Perron à Sainte-Félicité :

Rachetable après 30 jours, durée 1 an, taux fixe

Durée	Taux	Montant investi	Intérêts annuels	Jours
1 an	2,700%	2,632,206.51\$	71,069.57\$	365

Rachetable après 30 jours, durée 1 an, taux fixe

Durée	Taux	Montant investi	Intérêts annuels	Jours
1 an	2,200%	519,961.22\$	11,439.14\$	365

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve les placements d'un montant de 2,632,206.51\$ et d'un montant de 519,961.22\$ auprès de la Caisse Desjardins de La Matanie pour le projet de réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du Boulevard Perron à Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-11
DEMANDE DE SOUMISSIONS-SYSTÈMES DE CAMÉRAS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire obtenir des soumissions pour des systèmes de caméras qui seront installés à l'extérieur du bureau municipal et au centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le directeur général et greffier-trésorier demande des soumissions pour l'installation de systèmes de caméras qui seront installés à l'extérieure du bureau municipal et au centre communautaire.

INSTALLATION DE DEUX PANIERS DE BASKET PRÈS DE LA PATINOIRE

Madame Johanne Dion, conseillère, informe le Conseil municipal que dans le cadre d'un programme de l'URLS, un montant de 4,000.00\$ a été accordée pour l'acquisition et l'installation de deux paniers de basket près de la patinoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les douze (12) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions des citoyens. (Début : 19h15, Fin : 19h24).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-12
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 05 mai 2025, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h25.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

ANDREW TURCOTTE
MAIRE

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER